



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2025.09.51 **du Conseil municipal du 25 septembre 2025**

Saison culturelle 2025/2026 à Versailles. **Programmation et demandes de subventions auprès de divers organismes.**

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, M. François DARCHIS, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnès AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, Mme Anne JACQMIN, Mme Stéphanie BELNA, M. Thierry DUGUET, M. Pierre FONTAINE, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des dépenses et recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 933 « culture » sur les articles par fonction et nature concernées.

- La Ville de Versailles accueille sur son territoire des institutions culturelles de premier plan, un tissu associatif particulièrement actif et un patrimoine remarquable.

La mise en valeur de cet actif répond à un enjeu culturel, éducatif, social et économique.

La Ville s'attache à prolonger ce patrimoine à travers la formation artistique et le soutien à la création contemporaine.

Au centre de cette action se trouvent les établissements culturels municipaux : l'École des Beaux-arts (EBA), l'Université Ouverte de Versailles (UOV), la Bibliothèque Choiseul et son réseau, le Carré à la farine, le Musée Lambinet, l'Espace Richaud et les Archives communales.

Ces structures, coordonnées par la Direction des Affaires Culturelles, développent chaque saison des

projets en lien étroit avec les acteurs culturels du territoire.

Le programme culturel de la saison 2025/2026 s'attache à la cohérence de ses orientations et à son accessibilité, avec une attention particulière portée au jeune public, aux familles et aux personnes éloignées des pratiques culturelles.

Tout au long de l'année, cette programmation comporte un éventail d'actions de médiation (visites guidées, ateliers, spectacles, rencontres...) proposées à tous les publics, pour favoriser la découverte et l'échange.

- Les événements décrits ci-dessous, notamment les expositions, sont susceptibles d'être soutenus financièrement par divers organismes publics – dans ce cadre de leur politique de soutien aux projets culturels des collectivités territoriales – et ce conformément à la volonté de renforcer la dimension partenariale et le financement croisé de l'action culturelle.

Certains projets d'investissement comme les opérations de numérisation ou d'informatisation, les acquisitions d'œuvres ou leur restauration peuvent également faire l'objet d'un soutien financier particulier de l'Etat.

Pour en bénéficier, il revient au Conseil Municipal de formaliser ses demandes de subventions par la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) D'approuver la programmation de la saison culturelle 2025/2026 de la ville de Versailles dont la brochure est annexée à la présente délibération et décrite ci-dessous :
 - les Journées européennes du Patrimoine sur le thème « Patrimoine architectural », les 20 et 21 septembre 2025, seront l'occasion d'ouvrir au public plus de 30 sites à Versailles ;
 - la programmation du théâtre Montansier, riche en créations, mettra à l'honneur dès fin septembre 2025 tant le répertoire classique que les jeunes talents et auteurs contemporains. Elle est destinée à tous les publics, y compris les plus jeunes ;
 - la programmation des conférences de l'Université ouverte de Versailles sera inaugurée le 23 septembre 2025 par une conférence sur le dernier ouvrage de Christophe Ono-dit-Biot, intitulé *Mer intérieure* (Ed. de l'Observatoire, mars 2025) ;
 - La Médiathèque de l'Ancienne Poste – Heure Joyeuse ouvrant ses portes au public le 20 septembre 2025 et occupera le second étage du bâtiment ;
 - la 14^{ème} édition de la Nuit de la création, parcours urbain dans la jeune création, aura lieu le samedi 4 octobre 2025. Cette année encore, elle est conçue comme une déambulation autour de la création contemporaine dans les différents quartiers de Versailles (l'Ecole des Beaux-arts, l'Ancienne Poste, le Cinéma le Roxane, l'Université Ouverte, le Carré à la farine, la Rotonde, le Conservatoire à rayonnement régional, la Maréchalerie). L'Osmothèque et l'Académie du spectacle équestre intégreront le parcours de cet événement ;
 - l'exposition « Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française » se tiendra à la Bibliothèque Choiseul du 20 septembre au 20 décembre 2025 ;
 - l'exposition « Saveurs en couleurs » d'Emmanuel Guillon se tiendra au Carré à la Farine du 29 septembre au 12 octobre 2025 ;
 - l'exposition « Passion post-impressionniste, Histoire d'une collection » se tiendra au Musée Lambinet du 15 octobre 2025 au 11 février 2026 ;
 - l'exposition « Les Peintres de la Marine, œuvres récentes » se tiendra à l'Espace Richaud du 19 novembre 2025 au 3 mai 2026 ;
 - l'exposition intitulée « Œuvres photographiques et graphiques de Claude Simon » se tiendra au Musée Lambinet du 17 janvier au 22 mars 2026 ;
 - l'exposition « Peintures de paysages » se tient au Musée Lambinet dans la salle des collectionneurs du 25 février 2025 au 1^{er} mars 2026 ;
 - l'exposition réalisée par les Archives communales « Si Saint-Louis m'était conté : grandes et petites histoires d'un quartier » se tiendra au Musée Lambinet du 1^{er} avril au 12 juillet 2026 ;
 - l'exposition jeunesse intitulée « L'atelier des sorcières - la plume enchantée de Kamome Shirahama » se tiendra à l'Ancienne Poste du 18 avril au 12 juillet 2026 ;
 - l'exposition « Leonardo Cremonini, le regard en miroir », dont le titre est encore provisoire, se tiendra à l'Espace Richaud et au Musée Lambinet du 27 mai au 5

octobre 2026 ;

- la 18^{ème} édition du salon « Histoire de lire », aura lieu les 21, 22 et 23 novembre 2025. Elle se déploiera à l'hôtel de ville, à l'Ancienne Poste, à l'hôtel du département et à la préfecture avec des incursions au théâtre Montansier et au cinéma « Le Roxane ». La journée du vendredi sera consacrée aux publics scolaires ;
 - la braderie du livre du réseau des bibliothèques se tiendra à l'Hôtel de ville de Versailles le 6 décembre 2025 ;
 - la 15^e édition du festival Versailles au son des orgues aura lieu du 7 au 21 décembre 2025 sous la direction artistique de Jean-Baptiste Robin, organiste et professeur au Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;
 - la 9^{ème} édition du programme Poésie ouverte, de novembre 2025 à avril 2026, sera à nouveau l'occasion de découvrir la poésie contemporaine à travers un cycle de lectures-rencontres portés par les auteurs eux-mêmes, dans la salle Augusta Holmes de la Bibliothèque Choiseul.
 - la 8^{ème} édition du Festival des langues classiques aura lieu sur le thème « Les classiques ont la parole », les 6 et 7 février 2026. Pendant deux jours, le latin, le grec ancien et le chinois classique seront à nouveau à l'honneur dans les salons de l'hôtel de ville et à l'auditorium de l'Université Ouverte de Versailles, avec des représentations, des ateliers, des rencontres avec des auteurs ;
 - la 10^{ème} édition du festival Electrochic aura lieu du 19 au 28 mars 2026. Le festival mettra en avant les grands noms du genre électro, tout en se faisant l'écho de la jeune scène foisonnante sur le territoire du Grand Versailles ;
 - la 10^{ème} édition du festival « Baz'arts des mômes » destiné au jeune public à l'échelle du quartier de Porchefontaine est le fruit d'une collaboration étroite entre la Direction des affaires culturelles et la Maison de quartier. De nombreux artistes et associations, deux compagnies en résidences localisées sur le territoire : le chapiteau Méli-Mélo et l'Académie internationale des arts du spectacle (AIDAS), ou encore la bibliothèque y contribuent activement. Spectacles, concerts, performance, ateliers pour les enfants, les adolescents et leurs familles auront lieu dans le quartier de Porchefontaine du 11 au 22 mars 2026.
 - La Nuit européenne des musées, le 17 mai 2026, sera l'occasion d'offrir au public une proposition artistique au Musée Lambinet et à l'Espace Richaud.
 - La 30^e édition du festival Le Mois Molière aura lieu du 1^{er} au 30 juin 2026. Il proposera une programmation très riche présentant notamment les créations des compagnies en résidence, en avant-première avant le festival « Off » d'Avignon ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions du Conseil départemental des Yvelines, notamment dans le cadre de l'aide aux manifestations culturelles attractives et de l'aide à la restauration et à la rémunération d'archives ou de tout fonds patrimoniaux ;
 - 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, notamment dans le cadre de l'aide aux festivals et de l'aide aux manifestations littéraires ;
 - 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de France et du ministère de la Culture, notamment pour :
 - le festival Le Mois Molière,
 - l'ensemble des expositions de la saison culturelle 2025/2026,
 - les programmes de numérisation des fonds et collections des Archives communales,
 - le soutien aux acquisitions du musée Lambinet via le fonds régional d'acquisition des musées (FRAM),
 - la restauration et la conservation des œuvres des établissements culturels de la Ville ;
 - 5) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme public ou privé en vue d'obtenir des subventions pour le financement et la programmation culturelle 2025/2026 et des actions de soutien à la création et de valorisation du patrimoine, notamment grâce à des actions de mécénat pour lesquelles la ville peut remercier ses soutiens jusqu'à 25% du montant du don ;
 - 6) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces demandes.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.